

MARCHES 2026-017

Auzeville-Tolosane, le 10 septembre 2026

Questions –Réponses

QUESTIONS	REPONSES
Lot 09 A Revêtement de sol souple : Bonjour, il est indiqué la pose d'un sol souple sur deux zones. Sur le plan, une partie de la zone 02 (expo et calme) est d'une autre couleur que la zone 02 (conso) ; est-ce le même sol ?	Il s'agit effectivement du même revêtement de sol mais avec des teintes différentes.
Sauf erreur de notre part nous n'avons pas su trouver le planning prévisionnel, pourriez vous svp nous le transmettre ? Bonjour, Pourrait-on avoir une coupe sur le plancher bas et les soubassements par le BET MATH INGENIERIE ?	Le document a été ajouté au DCE Le plan de coupe a été ajouté au DCE.
Pouvez-vous diffuser le PGC ?	Le PGC n'est pas encore établi par le CSPS.IL sera établi après notification des lots.

QUESTIONS	REPOSES
Lot 8 Concernant l'organigramme en place quel est la marque et le modèle des cylindres ainsi que le numéro de plan pour l'extension ? - Le bloc porte du local serveur est à prévoir dans quel poste du CCTP ? - Pouvez-vous, s'il vous plaît, préciser la localisation des cimaises ? - Pour le local stock M il n'y a pas de rayonnage modélisé, pouvez-vous, s'il vous plaît, préciser les quantités à prévoir ? - Pour le poste « Habillage bois » nous devons prévoir l'assise uniquement ? - Quelle est la dimension des miroirs à prévoir ? - Pouvez-vous, s'il vous plaît, préciser la localisation des poubelles à prévoir au poste 08-2.3.3. ?	Les cylindres sont de marques BRICARD – numéro de plan AMA 5 - Le bloc-porte du local Serveur est à prévoir dans le poste 08-2.1.4 - Les cimaises sont à prévoir sur toutes la longueur des parois jouxtant la zone Expo A2 - Concernant les rayonnages, le local étant destiné au stockage du mobilier, aucun rayonnage n'est prévu. - Concernant l'habillage bois, il faut prévoir l'habillage sur toutes les faces vues - La dimension des miroirs à prévoir est sur toute la longueur des lavabos, sur une hauteur d'1,00m - 2 poubelles avec tri sélectif sont à prévoir : une dans le bâtiment 7 et l'autre dans la cuisine du bâtiment 8.0
Sauf erreur de notre part nous ne trouvons pas le "calendrier global d'exécution fourni en annexe joint au dossier de consultation",	Le document a été ajouté au DCE
le lot 01 est chargé du désamiantage et déplombage, OR pas de CCTP du lot 1. Est ce que le lot 01 retire TOUS les éléments amiantés et retire ou traite TOUS les éléments plombés avant intervention des autres lots?	En amont de cette consultation, le lot 01 « désamiantage/déplombage » est en cours d'intervention. Tous les éléments amiantés et plombés seront donc retirés ou traités avant intervention des autres lots
Art 06.2.1.4 Porte 1 vantail Ei30 – REP PEN 07 ➔ Nous ne les voyons pas sur les plans, pouvez-vous nous confirmer que cette porte est bien à chiffrer ➔ Si oui, nous indiquer le nombre et localisation. Art 06.2.4.1 Structure Pergola ➔ Vous indiquez un remplissage par maille métallique. Que voulez vous exactement ? Panneau serrurier maille 50x50 soudé sur cadre ? Métal déployé soudé sur cadre ? Filet inox ? Art 06.2.6.4 Grille protection arbres ➔ Vous nous demandez une protection d'arbres d'une hauteur de 1.8m. Nous ne comprenons pas ce qu'il faut chiffrer, pouvez-vous nous joindre un détail. ➔ Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer si tous les arbres sur le plan paysager sont concernés, même les conservés ?	- La porte PEN 07 a été supprimée des plans et n'est plus à chiffrer - Le maillage métallique à prévoir sur la pergola serait en maille type caillebotis Les arbres conservés sont indiqués sur les plans. Tous ces arbres doivent être protégés sur une hauteur de 1,80m

QUESTIONS	REponses
Lot 09A : Le poste dépose du revêtement existant du bâtiment 07 est-il réellement à prévoir? Car le lot GO doit déjà le curage complet du dallage du bât 7.	La dépose du revêtement de sol n'est pas à prévoir au bâtiment 07, puisque le lot GO doit déjà réaliser le curage complet du plancher bas du bâtiment 07.
➔ Questions lot 4 ETANCHEITE ➔ 1. Suite à la visite du site et aux sondages réalisés en toitures-terrasses, nous avons constaté que les hauteurs de relevés actuelles ne permettent pas la mise en place des nouveaux isolants tout en respectant les hauteurs réglementaires. Les rehausses d'acrotères sont-elles prévues au marché ? Doit-on les chiffrer ? ➔ 2. Pouvez-vous nous fournir un détail ou un plan de repérage identifiant la zone concernée par la pose des panneaux sandwichs de type PROMIROCK S ? Avec la localisation fournie dans le CCTP, nous ne parvenons pas à la situer sur les plans. ➔ 3. Doit-on remplacer le bac acier existant du bâtiment 8 ?"	- Les réhausses des acrotères existants sont bien prévues par le lot 03 Démolition – Gros-Œuvre (CCTP lot03 – Article 4.6.3 – Rehausse d'acrotères), elles ne doivent donc pas être chiffrées dans le lot 4. - Les panneaux sandwich Promirock S décrits à l'article 04-2.4.1 sont situés en façade en partie haute des ensembles menuiseries de la galerie créée entre les bâtiments 7 et 8 Voir détail : DCE.20 COUPE DÉTAIL – TRAIT D'UNION - Oui. Suivant l'article 04-2.1.2, l'intégralité du complexe d'étanchéité existant du bâtiment 8 est à déposer par le lot 04 Étanchéité
➔ Lot n°8 : - référence/schéma organigramme existant ? - quantitatif des trappes (pas sur plans) ? - hauteur des miroirs ? - hauteur crédence 60 cm ? (contradiction sur plan en carrelage) - fourniture seule cylindre men. ext et serrurerie ?	- Les cylindres sont de marques BRICARD – numéro de plan AMA 5 - La dimension des miroirs à prévoir est sur toute la longueur des lavabos, sur une hauteur d'1,00m - Pour les cylindres des portes des lots menuiseries extérieures et Serrurerie, seule la fourniture des cylindres est à votre lot. Ces lots ont à leur charge la pose des cylindres
➔ Lot 08 – Suite des questions : - pas de porte pour local CTA bât 8 (08.-2.1.6 CCTP page 12) ? – manque porte local serveur B7 bât 8 ? – sol amianté conservé (sous le nouveau revêtement de sol) ? - poubelles encastrées bât 7 et 8 où ?	- L'accès à la CTA du bâtiment 8 se fera depuis l'extérieur via une porte métallique à charge du lot 06 - Le bloc-porte du local Serveur est à prévoir dans le poste 08-2.1.4 - Non, le revêtement de sol amianté sera retiré 2 poubelles avec tri sélectif sont à prévoir : une dans le bâtiment 7 et l'autre dans la cuisine du bâtiment 8

QUESTIONS	REPONSES
➔ Lot 8 : - signalétique à prévoir seulement pour les portes intérieures ? – quantitatif des cimaises murales bât 7 (à préciser les murs concernés dans salle expo, y compris sur panneaux absorbants) ?.	Signalétique à prévoir pour l'ensemble des portes, y compris les portes métalliques du lot 06 Les cimaises sont à prévoir sur toutes la longueur des parois jouxtant la zone Expo A2, y compris sur les panneaux absorbants
➔ Concernant le bâtiment 7, je n'arrive pas à distinguer les maçonneries en blocs pleins demandées au CCTP du lot 03 art. 4.5.1. ➔ Pourriez vous nous transmettre un plan de repérage des maçonneries SVP?	Il n'est pas prévu de maçonnerie sur le bâtiment 7 (circulaire). CF. ENSFEA COEUR DE CAMPUS - DCE - LOT 03 DEMOLITION GO - 02 - PH RDC Projet
➔ Concernant le lot 9b, le fabricant Novoceram ne produit plus les carreaux de carrelage en format 20x20 pour la référence indiquée au CCTP. Autorisez-vous cette référence en format 30x30 ?	Oui le format 30x30 est autorisé Fournir les catalogues pour choisir les teintes au moment des EXE
➔ Concernant le lot 9b, les carreaux de faïence de la gamme Iridium n'existent pas dans les trois teintes prescrites au CCTP.	Fournir les catalogues pour choisir au moment des EXE
➔ Lot 8 - Menuiseries intérieures : - référence des cylindres avec fournisseur ? - organigramme en création ou extension ? - charge sur tablette métallique pour rayonnage ? - largeur tablette comptoir bar 100 mm ou 300 mm ?	BRICARD ref AMA5 En extension ou reprise d'existant Prévoir 300mm de largeur
➔ Il n'est pas prévu de réparation de façades pour le bât 8, notamment pour la façade Sud (briques manquantes en grande quantité). ➔ Doit-on chiffrer ces reprises?	Cela est prévu dans le lot 03 « démolition -gros-œuvre », chapitre 4.6.4 « réparation des façades »
➔ Dans le lot n°03 Démolition Gros œuvre à l'article 4.6.4 du CCTP, il est demandé la réparation des façades en brique. Quel lot doit la reprise des parties enduites et peintes ?	La reprise des parties enduites et peintes est prévu dans le lot 03 « démolition -gros-œuvre », chapitre 4.6.4 « réparation des façades » : ravalement de façade localisé.